

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : 25

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. DUPARC Robert, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : 8

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (représenté par Madame Jessie COTINET), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

07 – 09 mars 2023

**7. Mise aux normes de la piste d'athlétisme – complexe sportif Jo Carabignac – Autorisation de signer les marchés**

Rapporteur : Monsieur LERMINEZ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22- 1,

Vu la définition de l'étendue du besoin à satisfaire présentée par Monsieur le Maire, à savoir :

- La durée des travaux est évaluée à six mois.
- Le montant estimatif de l'opération s'élève à 847 812,75 € HT (frais d'études inclus).

**Considérant** la nécessité d'une mise aux normes de la piste d'athlétisme au stade Jo-Carabignac,

**Considérant** la nécessité de lancer une consultation pour les prestations reprises ci-dessus,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre avec les titulaires qui seront retenus après consultation par procédure adaptée compte tenu de la définition du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel présentés.

Pour copie conforme  
Moissac, le 13 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :